

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

Date de convocation : 3 juillet 2020

Date d'affichage : 3 juillet 2020

L'an deux mil vingt et le trois juillet à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Maire, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Benoit BACHELIN - Sébastien CARMET - Annabelle MORILLAS - Carole MOTTUEL - Audrey MORGANTINI - Anne-Lise TOSI - Jérôme GUILLOUD - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Séverine CAPOGNA - Ghislaine BARTHELON.

Absents, excusés : Pierre FERRIER - Sébastien RUAZ

Procurations : Pierre FERRIER à Carole MOTTUEL

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020

Lecture est faite par le Maire

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion 2019.

Voté à l'unanimité

## ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2019 qui s'établit ainsi :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultat 2018 reporté	8 137,98 €			56 663,36 €	8 137,98 €	56 663,36 €
Opérations de l'exercice 2019	129 243,10 €	169 407,71 €	246 036,08 €	327 993,97 €	375 279,18 €	497 401,68 €
<b>Résultat de l'exercice 2019*</b>	- €	<b>169 407,71 €</b>	<b>246 036,08 €</b>	<b>384 657,33 €</b>	<b>383 417,16 €</b>	<b>554 065,04 €</b>
Restes à réaliser	63 338,00 €	18 185,35 €	- €	- €	- €	- €

Voté à l'unanimité

## AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2019 du budget M14 comme suit :

Résultat en investissement	32 026,63 €
Affectation obligatoire du solde (001)	32 026,63 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- €
Résultat en fonctionnement	138 621,25 €
Affectation obligatoire en 1068 pour couvrir le besoin de financement	- €
Affectation complémentaire en 1068 (pour équilibrer le budget en invest.)	10 000,00 €
Total affecté au 1068	10 000,00 €
Affectation en fonctionnement (002)	128 621,25 €

Voté à l'unanimité

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif M14 pour l'année 2020 comme suit :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellé	BP 2020	Chapitres	Libellé	BP 2020
011	Charges à caractère général	74 260,00 €	70	Produit des services	1 640,00 €
012	Charges de personnel	63 610,07 €	73	Impôts et taxes	172 981,95 €
65	Autres charges de gestion cour	120 918,00 €	74	Dotations et participations	73 657,23 €
66	Charges financières	1 900,00 €	75	Autres produits de gestion cour	21 280,00 €
67	Charges exceptionnelles	107 505,66 €	013	Atténuation de charges	- €
022	Dépenses Imprévues	21 115,59 €	76	Produits financiers	- €
	<b>TOTAL DRF</b>	<b>389 309,32 €</b>	77	Produits exceptionnels	6 000,00 €
023	Virement à la section d'invest	12 513,11 €		<b>TOTAL RRF</b>	<b>275 559,18 €</b>
042	Amortissement	8 340,00 €	042	Opérations d'ordre entre sect	5 982,00 €
	<b>TOTAL DOF</b>	<b>20 853,11 €</b>		<b>TOTAL ROF</b>	<b>5 982,00 €</b>
002	Résultat N-1 Déficit		002	Résultat N-1 Excédent	128 621,25 €
	<b>TOTAL DEPENSES FONCT</b>	<b>410 162,43 €</b>		<b>TOTAL RECETTES FONCT</b>	<b>410 162,43 €</b>
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellé	BP 2020	Chapitres	Libellé	BP 2020
20	Immo incorporelles	10 000,00 €	13	Subventions d'investissement	207 420,00 €
204	Subvention versée	- €	16	Emprunts	- €
21	Immo corporelles	163 626,15 €	10	Dotation et fonds divers	33 300,00 €
23	Immo en cours	59 358,94 €	024	Produits de cession	- €
16	Emprunts	9 480,00 €		<b>TOTAL RRI</b>	<b>240 720,00 €</b>
10	Dotations	- €	021	Virement de la section de fon	12 513,11 €
020	Dépenses Imprévues	- €	040	Opération d'ordre entre secti	8 340,00 €
	<b>TOTAL DRI</b>	<b>242 465,09 €</b>	041	Opérations patrimoniales	- €
040	Opérations d'ordre entre sect	5 982,00 €		<b>TOTAL ROI</b>	<b>20 853,11 €</b>
041	Opérations patrimoniales	- €	001	Résultat N-1 Excédent	32 026,63 €
	<b>TOTAL DOI</b>	<b>5 982,00 €</b>		Restes à réaliser	18 185,35 €
001	Résultat N-1 Déficit	- €		<b>TOTAL RECETTES INVEST</b>	<b>311 785,09 €</b>
	Restes à réaliser	63 338,00 €			
	<b>TOTAL DEPENSES INVEST</b>	<b>311 785,09 €</b>			

Voté à l'unanimité.

## **NOMINATION D'UN REFERENT AMBROISIE AUPRES DE VALENCE ROMANS AGGLO**

Le Maire rappelle que la Valence Romans Agglo a sollicité la commune dans le cadre de la mise en place d'un réseau de référents pour la lutte contre l'ambroisie.

Ces référents auront pour mission :

- d'avoir un rôle de relais pour gérer les plaintes ;
- d'avoir un rôle de prévention et de conseil ;

- de repérer les parcelles infestées, rencontrer les propriétaires des parcelles sur lesquelles l'ambrosie n'est pas détruite ;

Le Maire propose en tant que référents Jérôme GUILLOUD et Virginie TARDY, qui se sont portés candidats.

Voté à l'unanimité.

### **DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS**

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 ni inférieur à 8 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Le Conseil Municipal désigne Annabelle MORILLAS, Anne-Lise TOSI, Pierre FERRIER et Séverine CAPOGNA comme membres élus du CCAS de la commune de Saint Michel sur Savasse

Voté à l'unanimité

### **DESIGNATION DES MEMBRES PROPOSES POUR COMPOSER LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS LOCAUX (CCID)**

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Le Conseil Municipal décide de dresser une liste de 24 noms proposés au directeur des impôts pour siéger à la CCID :

- |                       |                          |
|-----------------------|--------------------------|
| - Benoit BACHELIN     | - Pierre FERRIER         |
| - Sébastien CARMET    | - Sébastien RUAZ         |
| - Annabelle MORILLAS  | - Jean-Paul BONNET       |
| - Carole MOTTUEL      | - Raymond BERNE          |
| - Audrey MORGANTINI   | - Georges DUMOULIN (ext) |
| - Anne-Lise TOSI      | - Renée PEILLET          |
| - Jérôme GUILLOUD     | - Jacqueline BONNET      |
| - Jérôme MALORON      | - Jocelyn BOUVIER        |
| - Virginie TARDY      | - Corinne MARTIN         |
| - Frédéric BERNE      | - Bernard BARTHELON      |
| - Séverine CAPOGNA    | - Patrick DUBUISSON      |
| - Ghislaine BARTHELON | - Stéphanie TENCHON      |

Voté à l'unanimité

### **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil : Benoit BACHELIN, Audrey MORGANTINI, Frédéric BERNE et Sébastien CARMET.

Voté à l'unanimité.

### **CREATION DE DEUX EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ANNEE 2020**

Considérant qu'en raison du surcroît de travail au service technique conséquent à l'entretien des espaces verts l'été et des congés de l'agent titulaire,

Le Maire estime, comme cela se fait traditionnellement, qu'il est nécessaire de créer deux emplois saisonniers d'adjoint technique polyvalent à temps non complet (20h) pour la période du 22 juin au 31 juillet 2020 et du 3 août au 2 septembre 2020

Voté à l'unanimité

### **ADHESION DE LA COMMUNE AU CNAS A PARTIR DE 2020**

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au CNAS pour le versement de prestations d'action sociales aux agents communaux, pour lesquels la commune est l'employeur principal, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction

Voté à l'unanimité

### **PERCEPTION ANNUELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES RESEAUX ELECTRIQUES, ELECTRONIQUE, FIBRE ET POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC LORS DE CHANTIERS DE TRAVAUX ELECTRIQUES**

Le Conseil Municipal décide :

- De solliciter Enedis pour le versement de la RODP pour les réseaux électriques et prévoir les modalités annuelles de revalorisation
- De solliciter Orange pour le versement de la RODP pour les réseaux électroniques et fibre et prévoir les modalités annuelles de revalorisation
- De solliciter ADTIM pour le versement de la RODP pour les réseaux électriques
- De solliciter Enedis pour le versement de la RODP pour les chantiers sur les réseaux électriques

Voté à l'unanimité.

### **TRAVAUX REALISES SOUS LA MAITRISE D'ŒUVRE DE L'ONF DANS LA FORET COMMUNALE ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR CES TRAVAUX**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2020

La nature des travaux est la suivante : dépressage et nettoyage de jeunes peuplement feuillus

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

- Dépenses subventionnables travaux d'ouverture de cloisonnement et de dépressage et nettoyage en plein de jeune peuplement feuillu de 3 à 6m : 5 307 € HT
- Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 1592 euros
- Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental 26 : 1592 euros
- Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 2123 euros H.T

Voté à l'unanimité.

### **CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES EAUX PLUVIALES DE L'ENTREE NORD AVEC VALENCE ROMANS AGGLO**

Considérant que la compétence gestion des eaux pluviales est une compétence qui incombent à Valence Romans Agglo

Considérant que la commune de St Michel fait réaliser des travaux à l'entrée nord du village, travaux durant lequel il est prévu la pose d'un collecteur d'eaux pluviales pour la gestion des eaux urbaines du lotissement Le Clos Marie

Considérant, qu'en conséquence, Valence Romans Agglo doit être co-maître d'ouvrage avec la commune pour la partie des travaux qui concernent la gestion des eaux pluviales

Considérant qu'en conséquence, Valence Romans Agglo, en qualité de co-maître d'ouvrage, participe au financement des travaux

Le Conseil municipal décide de conclure une convention pour définir les modalités de cette co-maitrise d'ouvrage

Voté à l'unanimité

### **CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA COTE MARECHALE**

Considérant que la Rue Côte Maréchale est une route départementale dont la propriété et la gestion incombent au Département

Considérant que la commune de St Michel prévoit de réaliser des travaux d'aménagement de la Côte Maréchale, travaux durant lequel il est notamment prévu la remise en l'état de la voirie

Considérant, qu'en conséquence, le Département doit être co-maître d'ouvrage avec la commune pour la partie des travaux qui concernent la remise en l'état de la route départementale

Considérant qu'en conséquence, le Département, en qualité de co-maître d'ouvrage participe au financement des travaux

Le Conseil municipal décide de conclure une convention pour définir les modalités de cette co-maitrise d'ouvrage

Voté à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Elections sénatoriales et désignation des délégués prévue le 10 juillet à 19h en mairie
- Adhésion à la Fredon
- Personnel communal
- Subvention aux associations
- Formation des élus
- Questionnaire à destination des St Michelois en cours de rédaction
- Prochain conseil municipal prévu le 1<sup>er</sup> septembre à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.